

TROIS HISTOIRES DE CLOCHES...

Les cloches de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi

Les cloches de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, les archives notariales du fonds Malphettes, incluant celles du notaire Jean Vaurelhan, consacrées entre autres au chapitre cathédral de Sainte-Cécile à la fin du XVI^e siècle, nous apprennent que le 4 juin 1588, les syndics François de Gailhardy et Jean de Nupces, administrateurs du Chapitre, baillèrent la charge de la sonnerie des cloches de l'église cathédrale à messieurs Michel Cros du Castelviel et Jean Gerlan, originaire de Carlus, tous deux *tocaseniers* (carillonneurs), qui seront « *tenus de sonner les cloches* », aux conditions fixées par le présent bail, et pour un traitement de « *quatre annuels de 40 livres revenant à trettez escus vingt sols en argent et quatorze cestiers bled froment... et six barriques de vin...* ».

On retrouve en détail les termes de ce bail dans l'extrait de l'ouvrage : *La vie antérieure du Chapitre cathédral de Sainte-Cécile à la fin du XVI^e siècle*, par Auguste Vidal (Albi, 1922), p. 14 à 21, (les pages 22 à 27 donnent également d'intéressantes informations sur l'historique des cloches de Sainte-Cécile ; voir également sur ce sujet les archives notariales du fonds Malphettes, et en particulier les archives du notaire Jean Vaurelhan (AD81, 3 E 3/711-712, années 1581 à 1593).

On sait par ailleurs que les grosses cloches de Sainte-Cécile, dont l'origine remonte probablement à 1466, étaient au nombre de quatre, portant les noms de Cécile, Urbe, Valérie et Tiburcy (hors d'usage en 1588), auxquelles il faut ajouter les petites cloches dénommées manielles.

L'ouvrage d'Auguste Vidal nous renseigne également sur plusieurs autres points relatifs à l'historique des cloches de Sainte-Cécile (voir p. 22 à 27), et qui concernent :

- l'existence d'un bail, passé le 31 mai 1589, entre le syndic du Chapitre et les charpentiers Arnaud Pomarède, du Rouergue, et Pierre Drulhe, d'Albi, pour la réparation de la cloche « l'Urbe », d'un montant de 36 écus 40 sous ;
- la passation d'un bail à besogne, en date du 18 août 1590, pour l'achat, par le Chapitre à Pierre Savany, « *maistre estanier* », d'Albi, de 15 quintaux de métal de cloche, pour la fonte de deux cloches, au prix de 80 écus au soleil, revenant à 240 livres tournois ;

- le même jour, la signature d'un bail, entre le Chapitre et Pierre Espinassolle de Donnazac (canton de Cordes), et François Colimet, de Laroque de Castanet-Peyrelès, en Rouergue, fondeurs de cloches, pour la somme de 46 écus au soleil et 40 sous, soit 140 livres ;
- le contrat passé, le 25 janvier 1593, entre le Chapitre cathédral et Mr Jean Aouste, forgeron à Rodez, pour la réfection du battant de la cloche Cécile, au prix de 50 écus sol ;
- le 20 juillet 1593, la signature d'un contrat entre le Chapitre et Claude Rémy et François Picard, maîtres fondeurs de Lorraine, pour la fonte d'une nouvelle cloche, baptisée « Maximus », arrêté à la somme de « *quarante écus sol de soixante sols* ».

Une autre source, intitulée : « Épigraphie Albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi : inscriptions de la cathédrale d'Albi : inscriptions campanaires », par le baron de Rivières (AD81, BIB C 412³⁰), extraite du *Bulletin monumental*, 1876, fait remonter l'origine des trois grosses cloches de la cathédrale d'Albi, respectivement à 1534, 1665 et 1773.

Les cloches de la cathédrale Saint-Benoît de Castres

La première cathédrale Saint-Benoît de Castres, détruite pendant la Réforme, et dont seule une tour subsiste encore aujourd'hui (dénommée le clocher de Saint-Benoît), conserve deux bourdons de 1633 et 1711 (source : « La cathédrale de Castres », par Georges Costa, dans *Congrès archéologique de France, 140^e session, 1982 : Albigeois* (Paris, Société archéologique de France, 1985, AD81, BIB C 3095).

Par ailleurs, l'inventaire sommaire de la série G des AD81 indique page 68 que le chapitre cathédral de Castres livra au sieur Fournier, fondeur de cloches, une cloche rompue du poids de 228 livres et prendra celle qui sera fondue sur le pied de 14 sous la livre (délibération du 5 mai 1679). La nouvelle cloche pèse 116 livres et le métal de celle qui était rompue, cédé au fondeur pour 10 sous la livre (délibération du 2 juin 1679).

Cette nouvelle cloche était donc destinée à la troisième cathédrale de Castres, dont les travaux de la première tranche débutèrent en 1678, pour s'achever en 1718.

Le registre fournissant ces indications, et relatif au Chapitre cathédral de Castres, est consultable sous la cote AD81, G 268. Une autre source, intitulée : « le livre des cloches de Castres », par Jean-Pierre Carme (Castres, Société culturelle du Pays castrais, 1993, AD81, BIB D 86¹), fournit d'autres indications sur les cloches de la cathédrale, à travers une chronologie campanaire depuis le XIV^e s. (voir p. 27 à 37). Un autre chapitre de cet ouvrage relatif aux fondeurs de cloches castrais (p. 23 à 26) nous renseigne sur un certain Antoine Chanay, fondeur des cloches de la cathédrale de Castres en 1711.

Les cloches de la cathédrale Saint-Alain de Lavour

En ce qui concerne la cathédrale Saint-Alain de Lavour, dont l'origine de l'édifice actuel remonte à 1255, l'évêque Jean Vigier (1469-1497) en entreprit l'agrandissement, dont l'édification d'un clocher comportant des salles pour les cloches.

En effet Jean Vigier, après avoir fait ériger la tour des cloches y « *fit suspendre les cloches refondues et donna son nom à la plus grosse cloche qu'il fit fondre à ses frais* ». Ces travaux, décidés en 1484, s'achevèrent en 1499 (réf. « Annales de l'église et de la ville de Lavour », dit « Manuscrit de Puylaurens », par le chanoine Guy Michel Audran, écrit au XVIII^e siècle, AD81, BIB MS 158).

Ces mêmes informations sont reprises dans l'article : « Les cloches de Lavour », par G. Fouineur, dans *L'Almanach du Tarn libre*, 1963, p. 193.

Les sources d'archives et en particulier les archives du Chapitre cathédral de Lavour (1318-1790) sont également susceptibles de contenir des informations sur les cloches de Saint Alain (AD81, G 324-325).